

DÈS LE 7 AOÛT 2017

# Le certificat d'immatriculation à portée de clic !



- Je fais mes démarches en ligne pour changer l'adresse sur ma carte grise
- Je gagne du temps
- Je n'ai plus à me déplacer
- Je vais sur [demarches.interieur.gouv.fr](http://demarches.interieur.gouv.fr)

PASSEPORT  
CARTE D'IDENTITE  
IMMATRICULATION  
PERMIS DE CONDUIRE



MES DÉMARCHES  
à portée de clic !

# L'État simplifie mes démarches

## Changement d'adresse

Je peux désormais effectuer ma demande de changement d'adresse sur mon certificat d'immatriculation sans me rendre au guichet d'une préfecture. Cette démarche est accessible sur Internet (ordinateur, tablette ou smartphone).

Je me rends sur <https://immatriculation.ants.gouv.fr> et je suis les étapes proposées :

- Je clique sur la rubrique « modifier l'adresse sur ma carte grise ».
- Je crée un compte usager ou me connecte à mon compte s'il existe déjà. Je pourrai ainsi suivre l'état d'avancement de ma demande. Je peux utiliser France Connect, la solution proposée par l'Etat pour simplifier la connexion aux différents services en ligne.
- Je renseigne mon numéro d'immatriculation. Si je n'utilise pas France Connect ou si j'interviens pour le compte de quelqu'un d'autre, je renseigne le code confidentiel attribué au titre, figurant sur le courrier d'envoi de ce dernier.
- Une fois la démarche finalisée, je peux imprimer le certificat provisoire d'immatriculation qui m'autorisera à circuler avec mon véhicule, ainsi que le récépissé de dépôt de ma demande.

**Je peux être accompagné par le médiateur du point numérique en préfecture et dans de nombreuses sous-préfectures !**

Pour toute information :  
[www.demarches.interieur.gouv.fr](http://www.demarches.interieur.gouv.fr)

